

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	242 800,00	234 713,76
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 8 086,24
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		242 800,00	242 800,00

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	102 330,00	97 420,62
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	23 500,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 28 409,38
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		125 830,00	125 830,00
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (3)		368 630,00	368 630,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5)(6)</b>	<b>80 950,00</b>	<b>112 600,00</b>	<b>112 600,00</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	18 000,00	15 000,00	15 000,00
613	Locations, droits de passage et servitudes diverses	100,00	1 000,00	1 000,00
615	Entretien et réparations	25 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien et réparations bâtiments publics		12 500,00	12 500,00
61523	Entretien et réparations réseaux		5 000,00	5 000,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers		2 500,00	2 500,00
6155	Entretien et réparations biens mobiliers		5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance		28 000,00	28 000,00
617	Etudes et recherches	11 000,00	17 000,00	17 000,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		0,00	0,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 600,00	1 600,00	1 600,00
627	Services bancaires et assimilés	250,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>10 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>
621	Personnel extérieur au service	10 000,00	6 000,00	6 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>90 950,00</b>	<b>118 600,00</b>	<b>118 600,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)(8)</b>	<b>33 500,00</b>	<b>29 875,00</b>	<b>29 875,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	33 000,00	30 100,00	30 100,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)	500,00	-225,00	-225,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( exploitation ) (f)</b>	<b>2 611,17</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>127 061,17</b>	<b>149 475,00</b>	<b>149 475,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)</b>	<b>93 324,00</b>	<b>93 325,00</b>	<b>93 325,00</b>
6811	Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	93 324,00	93 325,00	93 325,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>93 324,00</b>	<b>93 325,00</b>	<b>93 325,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>93 324,00</b>	<b>93 325,00</b>	<b>93 325,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>220 385,17</b>	<b>242 800,00</b>	<b>242 800,00</b>

+

RESTES A REALISER 2015 (13)	0,00
-----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
---	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>242 800,00</b>
---	-------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	2 917,21
Montant des ICNE de l'exercice N-1	3 142,21
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-225,00

<b>COMMUNE DE PLEYBEN - 29 - ASSAINISSEMENT DE PLEYBEN - 202</b>	<b>BP 2016</b>
--	----------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandise	201 000,00	210 157,76	210 157,76
70611	Redevance d'assainissement collectif	190 000,00	198 157,76	198 157,76
70613	Participations pour assainissement collectif	11 000,00	11 000,00	11 000,00
7068	Autres prestations de services		1 000,00	1 000,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>201 000,00</b>	<b>210 157,76</b>	<b>210 157,76</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>201 000,00</b>	<b>210 157,76</b>	<b>210 157,76</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)	24 556,00	24 556,00	24 556,00
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	24 556,00	24 556,00	24 556,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (8)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>24 556,00</b>	<b>24 556,00</b>	<b>24 556,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>225 556,00</b>	<b>234 713,76</b>	<b>234 713,76</b>

+

<b>RESTES A REALISER 2015 (10)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>8 086,24</b>
--	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>242 800,00</b>
---	-------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		9 000,00	9 000,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation		9 000,00	9 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	95 000,00	28 500,00	28 500,00
2313	Constructions	20 000,00	10 000,00	10 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	75 000,00	18 500,00	18 500,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>95 000,00</b>	<b>37 500,00</b>	<b>37 500,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	38 500,00	39 600,00	39 600,00
1641	Emprunts en euros	38 500,00	39 600,00	39 600,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	487,98	674,00	674,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	487,98	674,00	674,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>38 987,98</b>	<b>40 274,00</b>	<b>40 274,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>133 987,98</b>	<b>77 774,00</b>	<b>77 774,00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	24 556,00	24 556,00	24 556,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	24 556,00	24 556,00	24 556,00
1391	Subventions d'équipement	24 556,00	24 556,00	24 556,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>24 556,00</b>	<b>24 556,00</b>	<b>24 556,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>158 543,98</b>	<b>102 330,00</b>	<b>102 330,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER 2015 (10)</b>	<b>23 500,00</b>
------------------------------------	------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>125 830,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état IIIB3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	37 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	37 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>37 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 200,00	4 095,62	4 095,62
10222	FCTVA	2 200,00	4 095,62	4 095,62
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 200,00</b>	<b>4 095,62</b>	<b>4 095,62</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>39 200,00</b>	<b>4 095,62</b>	<b>4 095,62</b>
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	93 324,00	93 325,00	93 325,00
2813	Constructions	39 348,00	39 349,00	39 349,00
28158	Autres	53 976,00	53 976,00	53 976,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>93 324,00</b>	<b>93 325,00</b>	<b>93 325,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>93 324,00</b>	<b>93 325,00</b>	<b>93 325,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>132 524,00</b>	<b>97 420,62</b>	<b>97 420,62</b>

+

<b>RESTES A REALISER 2015 (9)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>28 409,38</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>125 830,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).